



Rapport de la commission des travaux concernant le préavis No 30/24

Demande d'un crédit de CHF 91'885.- (TTC) pour la réfection et l'entretien du réseau d'assainissement entre le chemin du Prince, le chemin du Bochet et le chemin des Vignes.

**Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,**

La Commission des travaux s'est réunie le 5 novembre et a rencontré le bureau d'ingénieur Bernard Schenk SA ainsi que le Municipal en charge le 7 novembre pour examiner le préavis No 30/24 et rédiger ce rapport.

Contexte et Observations

La loi suisse sur la protection des eaux impose une séparation entre les eaux usées et les eaux claires. Dans ce cadre, la Commission a examiné le projet de réhabilitation du réseau d'assainissement dans le secteur concerné en raison de non-conformités constatées.

Le secteur présente un réseau de type "double canalisation" dans une configuration non conforme au principe du séparatif. Cette situation, devenue rare dans la commune (moins de 20 cas, soit environ 2 % du réseau), s'explique par l'histoire des constructions dans des zones où le développement du réseau d'assainissement n'a pas été synchronisé avec les projets immobiliers. La stratégie de la commune est de mettre en conformité le réseau lors de nouvelles demandes de permis, comme c'est le cas ici.

Les inspections du réseau ont révélé divers problèmes (joints non étanches, fissures, racines infiltrées, raccordements non conformes), mais globalement, les canalisations existantes peuvent être réhabilitées par gainage, sans travaux de creusement importants.

Travaux Prévus

Le préavis propose une réhabilitation par gainage pour un linéaire total de 200 mètres, ainsi que des travaux de génie civil pour modifier le raccordement et permettre l'évacuation séparée des eaux claires et usées. Cet équipement sera intégré au réseau communal, avec inscription d'une servitude, après une prise en charge partielle par le propriétaire.

Financement et Participation des Propriétaires

Le crédit demandé s'élève à CHF 91'885.- TTC. Ce prix a été obtenu soumissions rentrées après appel d'offre à plusieurs entreprises.



Crans, le 10 novembre 2024

La participation financière de CHF 6'000.- du propriétaire de la parcelle 239 a été examinée et correspond à la part d'entretien nécessaire pour la réhabilitation de la conduite avant sa récupération par la Commune. La répartition du coût a été calculée en fonction du linéaire de raccordement.

Remarque sur le réseau et son entretien

Les échanges avec le bureau d'ingénieurs Bernard Schenk SA et le Municipal ont permis de faire un point général sur l'état du réseau d'assainissement de la commune. De manière générale, ce réseau est conforme, bien dimensionné et correctement documenté, ce qui constitue un atout pour la commune dans la perspective d'une adaptation aux épisodes pluvieux intenses liés au changement climatique.

Deux points méritent cependant attention :

1. **Planification de l'entretien** : L'entretien ne se fait pas actuellement selon un plan systématique, secteur par secteur, mais en fonction des observations des employés communaux. Nous recommandons la mise en place d'un plan d'entretien sectorisé et suivi.
2. **Servitudes sur les parcelles privées** : L'inscription des servitudes pourrait nécessiter un contrôle plus rigoureux pour assurer une documentation exhaustive.

Recommandation

Au vu des éléments analysés et de la pertinence des travaux pour la conformité et la pérennité du réseau, la Commission recommande au Conseil communal d'accepter le préavis No 30/24 tel que présenté.

Jacques Pelichet

Yves Cretegy
Rapporteur

Ulrike Richardson



Jean-Christophe Pradervand

Gilles Pilloud
Président